

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'association LEGITIMES DEPENSES ARGENTEUIL demande l'annulation de la délibération concernant la subvention aux grévistes de La Poste d'Argenteuil.

Argenteuil le 5 avril 2010

Par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 2 avril dernier notre association : **Légitimes Dépenses Argenteuil**, a demandé à Monsieur le Préfet du Val d'Oise de bien vouloir agir contre la délibération municipale accordant une subvention de 10 000 € aux personnels grévistes de La Poste d'Argenteuil, laquelle délibération nous paraît totalement en dehors de toute légalité.

Lundi 29 mars dernier, le conseil municipal de la ville d'Argenteuil a voté une délibération afin de subventionner pour 10 000 €, certains employés de La Poste, travaillant sur Argenteuil et qui avaient été en grève durant 42 jours.

D'après nos informations les conditions de reprise négociées par les partenaires sociaux et La Poste pour ce conflit ont été les suivants :

- obtention de 9 quartiers de renfort et 1,8 de volant de remplacement,
- la journée du 24 mars n'a pas été décomptée de leur salaire alors que la reprise du travail ne s'est effectuée que le 25 mars,
- décompte de 11 journées de grève pour compenser les 11 journées de négociation,
- possibilité offerte de prendre 12 jours de congés, si souhait de l'agent, en déduction des jours de grève,
- étalement de 3 jours de grèves par mois jusqu'à épuisement des jours.

A ceci s'ajoute le montant d'une collecte publique qui a permis d'obtenir 13 600 € de dons, **plus cette subvention de 10 000 € votée en conseil municipal le 29 mars dernier** sur l'argent public provenant en grande partie des impôts payés par 4 argenteuillais sur 10.

44 agents de La Poste vont pouvoir ainsi se partager la somme de 23 600 € en fonction de leurs charges de famille respectives. La majorité des agents grévistes ne résident pas à Argenteuil.

Notre association respecte pleinement le droit de grève mais considère qu'il n'est pas dans les attributions d'une municipalité d'octroyer une subvention à des grévistes quelle que soit l'entreprise concernée ou le motif du conflit social.

En acceptant une telle mesure, **la municipalité d'Argenteuil crée un précédent et se rend également coupable de discrimination** puisque sa subvention favorise uniquement une catégorie de personnel appartenant à une entreprise.

D'autres sociétés argenteuillaises comme Sagem sont également en plein mouvement social, la municipalité d'Argenteuil octroiera t'elle également une subvention pour les grévistes de ces entreprises ou encore pour compenser des journées de grèves des employés municipaux ou de A-B Habitat ?

Alors que notre ville vient de doubler son endettement durant ces trois dernières années, notre association s'élève fortement contre l'ensemble des dépenses inopportunes voire illégales de la municipalité et de l'iniquité de cette subvention.

Alain CREVAU
Vice-président de l'association Légitimes Dépenses
en charge de la ville d'Argenteuil